

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019

Date de la convocation : 26/03/2019

Sont Présents : Messieurs Stéphane COIGNUS, Nicolas MENUÉY, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Cédric BRUNET et Michel DAVAL, Mesdames Sandra GRENOT Michèle LIGEY BARTOLOMEU et Isabelle GRENOT.

Absents excusés : Messieurs Pierre THOMET et Bernard VOYNNET (procuration à Aurélien MOUGIN)

Secrétaire : Mr Raphaël NOUVEAU

La lecture du compte rendu de la séance du 21 février 2019 n'a soulevé aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (sauf mentions contraires) :

BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2019

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- sous la présidence de Monsieur Michel DAVAL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

	CA 2018		
	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		93139.03	109557.24
Op. année	21188.02	37606.23	
	21188.02	130745.26	
	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		73851.26	76293.69
Op. année	9900.57	12343.00	
	9900.57	86194.26	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 109557.24 €

-valide le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 25.248 €
- Fonctionnement (recettes) : 137.941 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 88.820 €

BUDGET FORET
COMPTE DE GESTION 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – AFFECTATION DES
RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2019

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-sous la présidence de Monsieur Michel DAVAL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

CA 2018			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		134967.82	104367.23
Op. année	136320.87	105720.28	
	136320.87	240688.10	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	17066.27		- 11788.45
Op. année	11788.45	17066.27	
	28854.72	17066.27	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 11788.45

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 92578.78

Total affecté au c/1068 : 11788.45

-valide le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 185.420 €
- Fonctionnement (recettes) : 186.678 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 41.789 €

BUDGET COMMUNE
COMPTE DE GESTION 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – AFFECTATION DES
RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2019

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-sous la présidence de Monsieur Michel DAVAL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

CA 2018			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		244444.27	390116.93
Op. année	357330.45	503003.11	
	357330.45	747447.38	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	135474.74		-70981.68
Op. année	124658.54	189151.60	
	260133.28	189151.60	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 91981.68
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 298135.25
Total affecté au c/1068 : 91981.68

-valide le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 726.414 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 471.904 €

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

-fixe les taux ainsi qu'il suit :

Taxe	TH	TFB	TFNB
Base 2018	780400	558600	36100
Taux 2018 Rappel	6.39	8.78	22.35
Taux 2019	6.44	8.85	22.53

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement ainsi qu'il suit :
 - Taxe fixe : 42.00 € HT
 - Taxe par m³ d'eau consommée :
 - De 1 à 120 m³ : 1.202 € HT
 - Au-delà de 120 m³ : 0.1525 € HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er juin 2019.

MODIFICATION DES STATUTS : PRISE DE COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » AU TITRE DES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Vu la demande de prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité » au profit de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel comme évoqué lors du Conseil Communautaire du 13 septembre 2018.

- **Autorise la communauté de communes du Pays de Villersexel** à prendre la compétence d'autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité

DEVIS REFONTE DU SITE INTERNET

- valide le devis présenté par l'entreprise TOROP.NET de VESOUL (70000) pour la refonte du site internet de la commune, avec intégration de 3 modules supplémentaires (diaporama, co-marquage – Service public et Agenda), pour un montant de 1501,00 € HT (1801,20 € TTC),
- autorise le Maire à effectuer les démarches en ce sens et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 09 avril 2019

Le Maire, Michel RICHARD